

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération
n°104-2022
Point 4.16

Point 4.16 de l'ordre du jour

Dispositif Cas de force majeure Retour de Russie pour les étudiants en mobilité internationale en Russie

EXPOSE DES MOTIFS :

Ce dispositif *Cas de force majeure Retour de Russie* a pour objectif de soutenir les 14 étudiants en mobilité internationale qui ont dû engager des frais extraordinaires pour quitter la Russie, entre fin février et mi-mars 2022.

Ce dispositif est piloté par la Vice-Présidente Europe et Relations internationales et il est mis en œuvre par la Direction des relations internationales.

Le recensement des frais supplémentaires a été réalisé lors du suivi individualisé des étudiants dans leur démarche de retour de Russie par la Direction des relations internationales et les composantes entre février et mars 2022.

A ce jour 14 étudiants sont identifiés comme pouvant bénéficier de ce dispositif, et 3 autres pourraient y prétendre.

La proposition retenue est d'attribuer un forfait de 500 € aux étudiants éligibles en complément d'éventuels soutiens cas de force majeure de composante et de la DRI.

L'enveloppe budgétaire requise est d'un montant total maximum de 8 500 € et abondée par la CVEC.

L'exécution budgétaire de cette action sera réalisée par le pôle mobilité Hors Erasmus+ de la Direction des relations internationales (DRI).

Délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le dispositif *Cas de force majeure Retour de Russie* pour les étudiants en mobilité internationale en Russie pour l'année 2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

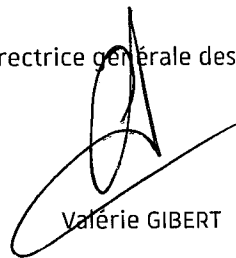
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT